

# Bulletin technique

complément du *Guide de vérification mécanique des véhicules routiers*

Applicable à compter du 20 novembre 2016

n° 1

## Camion International avec essieu 20 K (21 000 lb) de l'année 1999 et plus (avec codification 03AEX)

**Objet :** Tolérance permise entre l'axe et la bague d'ancrage de la suspension avant

**Références :** Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, art. 116  
*Guide de vérification mécanique des véhicules routiers*, p. 63

Une nouvelle spécification du manufacturier des camions International a été établie : une tolérance maximale de 3,2 mm (1/8 po) peut être acceptée lors de la vérification du jeu entre l'axe et la bague d'ancrage de la suspension avant des camions International avec essieu 20 K de l'année 1999 et plus.

Au-delà de cette tolérance, un avis de défectuosité mineure devra être signifié.



Illustration 1

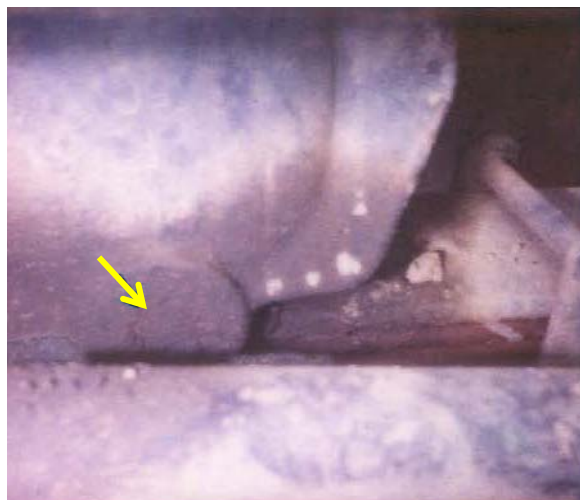


Illustration 2

### POUR EN SAVOIR PLUS

> Consultez le [Guide de vérification mécanique des véhicules routiers](#).

Société de l'assurance  
automobile

Québec 